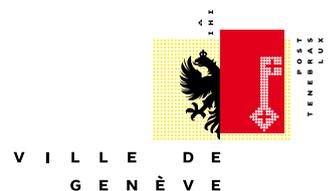


UNITÉ VIE ASSOCIATIVE

POINTS DE REPÈRE 2015

**Genève,
ville sociale et solidaire**

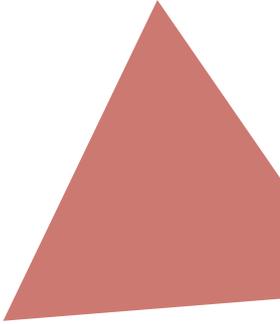
www.ville-geneve.ch



SOMMAIRE

Editorial	5
Introduction	6
Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité et le tissu associatif	
Les subventions du Département de la cohésion sociale et de la solidarité	7
Contexte	
Les contributions à des organismes privés chargés d'une mission de service public	
Les subventions d'intérêt public à des organismes privés poursuivant un intérêt général	
L'Unité Vie Associative	10
Historique	
Présentation des subventions allouées en 2015	
Points forts 2015	15
La politique de l'enfance	
La politique de la jeunesse	
La politique de la vieillesse	
Perspectives	18
Annexe	19





EDITORIAL

La création de l'Unité Vie Associative (UVA) en 2012 a porté ses fruits. L'UVA gère de manière efficace les subventions accordées à des organismes à but non lucratif afin d'assurer ou de faciliter la réalisation de tâches d'intérêt public. Elle soutient leur travail en leur proposant un point d'entrée unique au sein du Département de la cohésion sociale et de la solidarité. Elle améliore de cette manière le suivi, la transparence, l'égalité de traitement et la bonne gouvernance en matière de subventionnement.

Les actions soutenues par l'UVA concernent principalement trois politiques: la prévoyance sociale, la culture et les loisirs ainsi que l'enseignement et la formation. En 2015, l'UVA a géré des subventions monétaires et non monétaires pour un montant de 12 millions de francs, ce qui représente 11% des subventions octroyées par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité. Elle a soutenu plus de 140 associations par le biais de subventions nominatives monétaires et non monétaires, et 240 dossiers par le biais de subventions ponctuelles. Elle a également collaboré à l'élaboration de différents projets pilotes, dans le cadre de différents champs d'activité prioritaires: enfance, jeunesse et vieillissement.

Parallèlement à l'octroi de subventions, l'UVA développe une série de mesures d'accompagnement pour les associations. L'année passée, elle a ainsi construit une collaboration innovante avec la fondation Philius en proposant une demi-journée de formation avec des représentant-e-s d'entreprise.

Grâce à l'UVA, le partenariat entre le Département de la cohésion sociale et de la solidarité et les associations se renforce d'année en année pour répondre aux besoins de la population. Les défis qui nous attendent ces prochaines années sont en effet nombreux, et nous avons besoin de toutes les forces que compte la société pour les affronter. Il est donc essentiel que les pouvoirs publics continuent à œuvrer comme des facilitateurs du travail des associations.

Esther Alder
Maire

INTRODUCTION

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité et le tissu associatif

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité a, notamment, pour mission de développer des actions sociales de proximité. La politique en matière de cohésion sociale nécessite de multiplier les liens entre l'action municipale et la population dans les quartiers, de soutenir le tissu associatif, et d'impliquer les habitant-e-s dans la vie de la Cité. La politique en matière de solidarité vise à assurer des prestations de qualité pour la population, notamment pour les personnes les plus fragiles.

L'action des associations se situe souvent à proximité ou au croisement de différentes politiques publiques. Actrices importantes du développement des territoires, à la fois corps intermédiaires et organismes porteurs de projets spécifiques, elles peuvent, à des degrés divers, être parties prenantes du projet collectif de la Ville de Genève.

Fort de sa mission et de ces constats, le Département de la cohésion sociale et de la solidarité considère le milieu associatif comme un véritable partenaire.

Ce partenariat est une forme exigeante de collaboration, résultant d'une acceptation mutuelle des prérogatives et des missions de chacune et chacun, ainsi que de la volonté partagée de répondre au mieux aux besoins de la population.

Il s'agit de travailler en synergie afin de réaliser un objectif commun que l'on ne pourrait atteindre seul-e.

L'objectif est d'aboutir à ce que les relations entre les services publics et les associations permettent à ces dernières d'être considérées comme des vecteurs de participation citoyenne.

LES SUBVENTIONS DU DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ

Contexte

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité œuvre au renforcement de la solidarité sociale et à l'amélioration du bien-être de la population tout au long de son parcours de vie, de la petite enfance à la fin de l'existence.

Sa mission se décline plus précisément autour des quatre priorités suivantes:

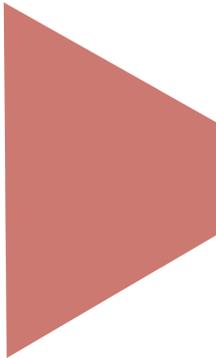
- le développement de politiques de la petite enfance et de l'enfance, en mettant notamment à disposition des familles un accueil de qualité et diversifié, par le biais d'associations subventionnées;
- la mise en œuvre d'une politique de la jeunesse basée sur la prévention et l'insertion, par le soutien à des activités socio-éducatives et socio-culturelles;
- le développement d'une politique sociale de proximité dans les quartiers, dont le soutien aux personnes en difficulté, notamment les personnes âgées;
- la mise à disposition d'infrastructures scolaires et parascolaires pour l'enseignement primaire, l'organisation d'activités para et périscolaires et le développement des places de jeux.

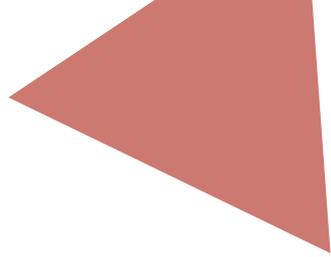
La cinquième priorité qui incombe au Département, découle du droit fédéral. Il s'agit d'assurer l'administration de l'état civil et la prise en charge des obsèques, l'accompagnement des familles et la gestion des cimetières et des installations funéraires.

Fort de six services et d'un réseau de partenaires associatifs et institutionnels très dense, le Département de la cohésion sociale et de la solidarité offre des prestations à toutes les catégories de population: les enfants, les familles, les jeunes, les personnes nouvellement installées dans la Cité, les aîné-e-s, mais aussi les personnes précaires.

Par un soutien à la vie associative, le Département apporte son appui à des activités socio-éducatives, socio-culturelles toujours plus nombreuses et attractives.

Les subventions accordées aux différents organismes poursuivent des objectifs de service public, aussi bien que d'intérêt public.





Les contributions à des organismes privés chargés d'une mission de service public

La notion de «service public» désigne deux éléments distincts: une mission, qui se traduit en activités d'intérêt général, le plus souvent prévues par la loi, et un mode d'organisation consistant, de manière directe, à faire prendre en charge ces activités par l'administration municipale et, de manière indirecte, par des organismes privés (associations ou fondations) placés sous le contrôle de celle-ci.

Dans ce dernier cas de figure, les contributions à des organismes privés chargés d'une mission de service public sont gérées par les différents services du Département et versées à des entités privées (associations ou fondations).

Le régime juridique du service public est organisé autour de trois grands principes. Le premier est celui de la continuité, qui exige de lui qu'une prestation soit assurée régulièrement, sans retard dans le temps, sans discontinuité gênante ou pénalisante pour l'usagère et l'utilisateur. Le deuxième principe est celui de l'égalité, qui interdit la discrimination entre les usagères et les usagers, tant vis-à-vis des prestations que des charges. Des situations identiques doivent être traitées de la même manière. Le dernier principe de fonctionnement du service public est celui de l'adaptabilité à l'évolution des besoins collectifs et aux exigences de l'intérêt général.

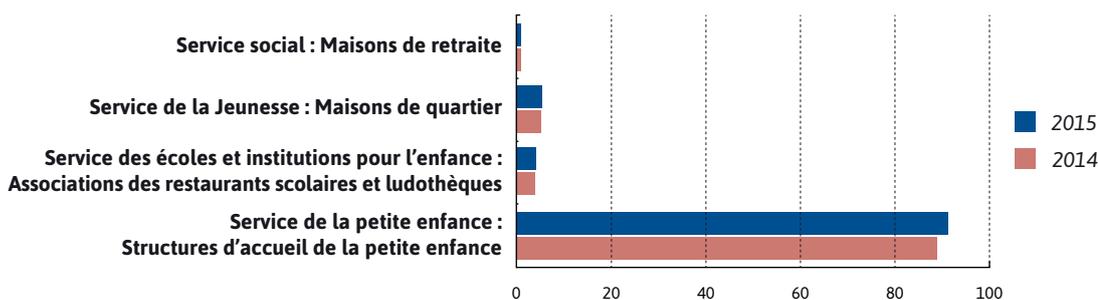
Le graphique ci-dessous présente la répartition des subventions, monétaires et non monétaires, octroyées à différentes associations par l'ensemble des services du Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Chaque service mobilise plusieurs partenaires afin de mener à bien sa mission. Les actions de service public découlent souvent de lois cantonales, notamment dans les domaines de la petite enfance, de l'enfance et des loisirs, ou bien encore de l'animation socio-culturelle.

Le montant total des contributions à des organismes privés chargés d'une mission de service public s'est élevé à CHF 93'447'270 en 2013, à CHF 98'968'132 en 2014 et à 113'748'416 en 2015.

Les listes détaillées des institutions subventionnées sont disponibles dans les brochures des comptes respectifs de chaque année.

Les contributions à des organismes privés chargés d'une mission de service public (en millions de CHF)



Les subventions d'intérêt public à des organismes privés poursuivant un intérêt général

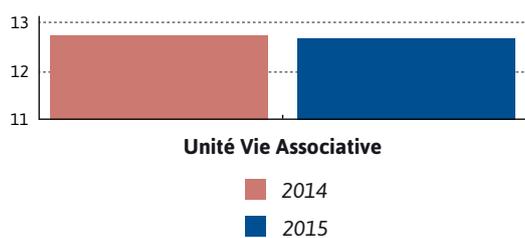
L'intérêt général désigne la finalité d'actions ou d'institutions censées intéresser une population considérée dans son ensemble.

L'intérêt public concerne la mise en œuvre de l'intérêt général à travers un cadre juridique donné, dans le cas présent, le Règlement régissant les conditions d'octroi d'une subvention monétaire en Ville de Genève (LC 21195).

L'entité gestionnaire des subventions d'intérêt public au sein du Département de la cohésion sociale et de la solidarité est l'Unité Vie Associative (UVA).

Le présent Rapport présente en détails le fonctionnement de l'UVA, ainsi que ses missions et les subventions d'intérêt général gérées par elle.

Les subventions d'intérêt public à des organismes privés poursuivant un intérêt général (en millions de CHF)



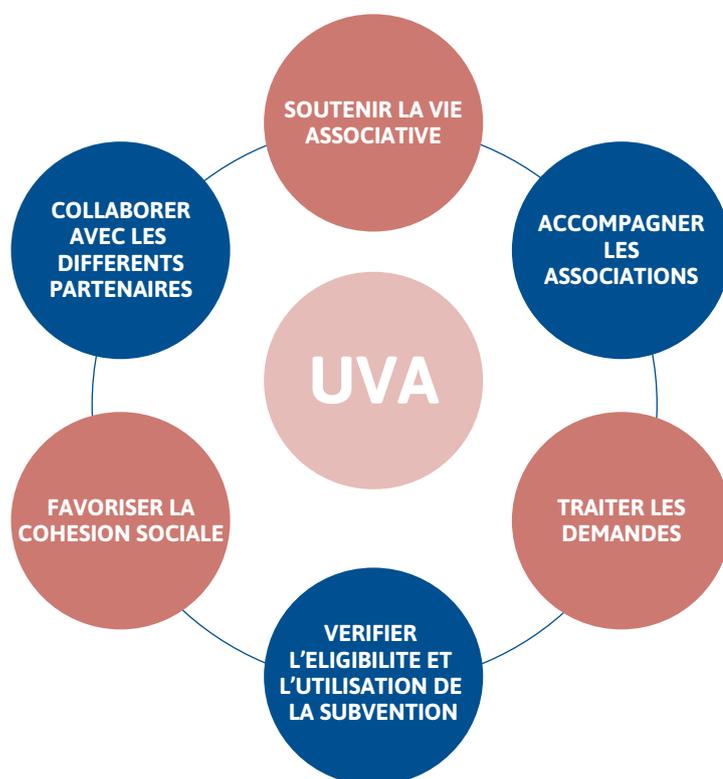
L'UNITÉ VIE ASSOCIATIVE

Historique

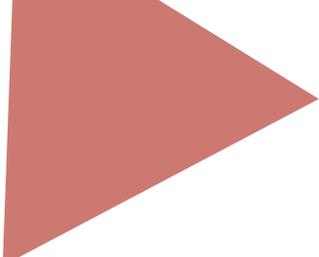
Mise en place par Esther Alder à son arrivée à la tête du Département de la cohésion sociale et de la solidarité et intégrée à la direction du Département au 1^{er} janvier 2012, l'Unité Vie Associative gère les subventions accordées à des organismes à but non lucratif afin d'assurer ou de faciliter la réalisation de tâches d'intérêt public qu'ils ont librement décidé d'assumer. Elle soutient leur travail en leur proposant un point d'entrée unique au sein du Département, afin d'améliorer le suivi et la transparence, l'égalité de traitement et la bonne gouvernance en matière de subventionnement. L'équipe est composée de 4 personnes (2.3 ETP) et assure la gestion administrative, financière et opérationnelle de l'Unité.

L'UVA apporte un soutien aux associations dans leurs démarches administratives, reçoit les projets et les analyse. Elle assure aussi un traitement complet de la demande jusqu'au contrôle de l'utilisation.

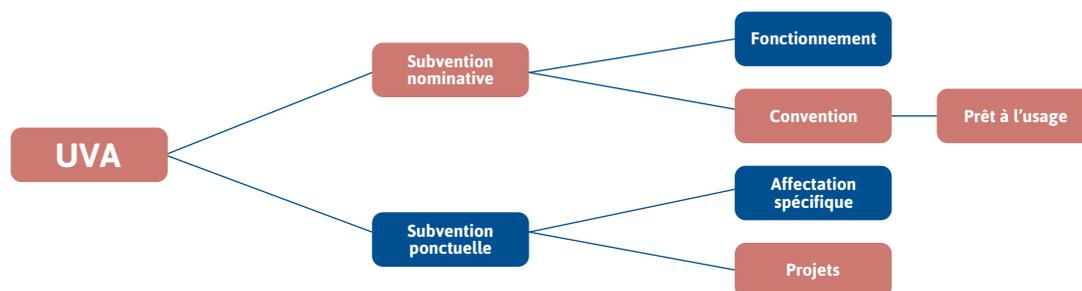
Elle gère des subventions monétaires et non monétaires pour un montant de 12 millions de francs, montant stable depuis l'année 2013. Ce montant représente 11% des subventions octroyées par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité.



Missions de l'Unité Vie Associative



Types de subventions gérées par l'Unité Vie Associative



Les subventions de soutien au fonctionnement sont inscrites au budget de la Ville de Genève. Elles sont dites nominatives, en ce sens que l'organisme est cité nommément au budget du Département de la cohésion sociale et de la solidarité. Ces subventions permettent d'assurer la continuité d'une collaboration entre l'organisme et la Ville, lorsque les prestations de l'association complètent l'action de l'administration municipale. Elles peuvent être monétaires ou non monétaires.

Les subventions monétaires ponctuelles permettent de financer différents types de projets allant de l'animation au sein des quartiers, qui concernent l'ensemble de la population, à des projets plus spécifiques d'animations para et périscolaires pour les enfants. La diversité des projets soutenus démontre la richesse et la créativité du tissu associatif genevois.

Ces projets-ci sont de nature spécifique et ont une durée limitée dans le temps.

Il n'existe pas de droit acquis à l'octroi d'une subvention nominative ou ponctuelle.

Si la plupart des aides sont financières, de nombreux organismes œuvrant dans les champs de compétences du Département bénéficient d'une mise à disposition de locaux. Ces subventions dites non monétaires font l'objet d'une convention de prêt à usage entre l'organisme concerné et la Ville de Genève.

Les mesures d'accompagnement et de soutien

Parallèlement à l'octroi de subventions, l'UVA développe et propose une série de mesures d'accompagnement pour les associations. Ces propositions peuvent être de différentes natures. Un soutien financier peut, par exemple, être alloué aux permanents ou aux bénévoles afin de se former ou de se professionnaliser.

Ainsi, des sessions de formation peuvent être organisées pour permettre l'établissement d'un niveau de connaissance et de conscience équivalents parmi les associations sur différentes thématiques.

De plus, des rencontres entre associations peuvent être proposées ou organisées afin de faciliter les synergies entre elles.

Une permanence est assurée par l'équipe de l'UVA, ce qui permet une grande réactivité en termes d'information, mais également de traitement des demandes.

Les relations avec l'extérieur

L'UVA est un interlocuteur privilégié au sein du Département. Elle est en lien constant avec d'autres entités publiques, mais également privées. Elle collabore régulièrement avec les différents services municipaux.

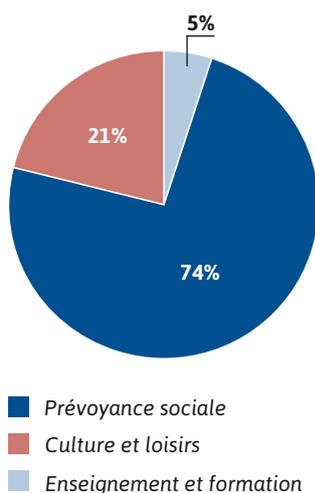
En effet, afin de permettre une action adéquate, éthique et durable, il est essentiel de collaborer et de travailler en réseau. C'est en ce sens que, tant les services de l'Etat que les autres départements municipaux, constituent un véritable réseau de partenaires de l'Unité Vie Associative. Ces contacts réguliers permettent une action cohérente et concertée des acteurs publics face au tissu associatif.

Présentation des subventions allouées en 2015

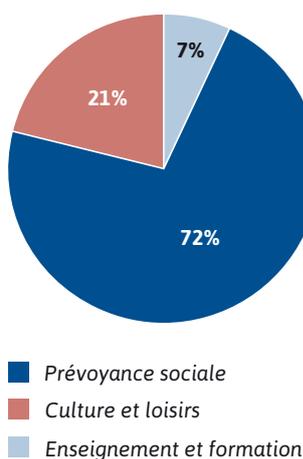
Il apparaît essentiel de présenter brièvement l'engagement du Département de la cohésion sociale et de la solidarité en regard des politiques publiques menées par la Ville de Genève.

Les actions soutenues par le subventionnement de l'Unité Vie Associative sont menées dans trois politiques publiques prioritaires comme le traduit le graphique ci-dessous.

Répartition des subventions allouées par l'UVA par politique publique en 2014



Répartition des subventions allouées par l'UVA par politique publique en 2015



Si une politique constitue «un programme d'actions propre à une ou plusieurs autorités publiques ou gouvernementales», elle recouvre également les outils et moyens mis en œuvre pour atteindre des objectifs dans un domaine particulier de la société.

Le choix est fait ici de présenter le subventionnement et les actions de l'Unité Vie Associative dans différents champs d'actions.

Chaque champ d'actions recouvre plusieurs politiques publiques. En effet, ce référentiel prend en compte le public cible, ainsi que le cœur de mission des associations. Cette catégorisation offre une vision d'ensemble du subventionnement de l'Unité Vie Associative.

Cette clarification permet également de présenter une politique de subventionnement transparente, en adéquation avec les missions et les objectifs du Département de la cohésion sociale et de la solidarité.

Répartition des associations par champ d'actions

La définition des champs d'actions, ainsi qu'une présentation du subventionnement qui leur est rattaché, permet d'avoir une vision globale et une meilleure compréhension du soutien proposé par l'Unité Vie Associative.

Les organismes à but non lucratif œuvrent en complémentarité avec la Municipalité. La répartition présentée illustre la place et le rôle essentiels de ces institutions partenaires.

Source: Carrefour-Rue

Insertion sociale

L'insertion sociale désigne les interventions menées au moyen de différents dispositifs auprès d'individus ou de groupes isolés ou marginalisés, afin de permettre des échanges avec la société.

L'engagement du Département en matière d'insertion sociale est essentiel. 34 associations reçoivent une subvention nominative monétaire pour un montant total de CHF 5'792'567. Indépendamment de l'aspect monétaire, 45 associations bénéficient d'un local mis à disposition par le Département pour un montant de CHF 1'775'562.

En outre, 24 projets favorisant l'insertion sociale ont été soutenus, pour un montant de CHF 287'307.

Ces associations peuvent travailler dans des domaines différents, avec des publics cibles spécifiques, ou encore proposer des formations aux adultes.

Inclusion sociale

L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que les citoyen-ne-s aient les moyens de participer en tant que membres reconnus, valorisés et respectés à la communauté.

Le Département soutient 9 organismes par des subventions monétaires nominatives représentant un montant de CHF 863'300. 16 associations bénéficient de locaux mis à disposition pour un montant de CHF 487'975. 28 projets ont pu se concrétiser avec un montant global de CHF 224'850.

La valorisation du bénévolat, ainsi que la participation sont des exemples emblématiques de ce champ d'actions.

Enfance

Dans le cadre de «2014, année de l'enfance», la Municipalité a mené une démarche d'évaluation et d'analyse de ses prestations, à laquelle tous les départements ont contribué. Cette démarche a donné lieu à un rapport soulignant non seulement la qualité des prestations délivrées, mais aussi les points d'amélioration. A l'automne 2015, le Conseil administratif a validé un plan d'actions, qui fixe un calendrier de réalisation de différents projets transversaux. Les organismes soutenus par l'UVA complètent ces prestations municipales et participent à la qualité de l'engagement du Département en faveur de la promotion des droits de l'enfant dans la Cité. 17 organismes bénéficient de subventions monétaires nominatives, qui équivalent à CHF 603'100. Les locaux mis à disposition de 10 organismes leur permettent aussi de déployer

leurs activités. L'apport du Département se monte à CHF 313'789. 21 projets spécifiques ont également été soutenus pour un montant de CHF 311'465.

Jeunesse

Le Département prend en compte, à tous les niveaux et dans tous les domaines, la situation, les besoins et les attentes de la jeune génération. Les subventions accordées sont complémentaires à l'action municipale déployée par le Service de la jeunesse. CHF 413'900 ont été répartis entre 6 organismes qui développent des actions ou des activités en faveur de la jeunesse. Parallèlement, des espaces sont mis à disposition de 10 associations, ce qui représente un montant total de CHF 563'758. La jeune génération est porteuse d'idées et de projets. Au total 15 projets ont été soutenus par l'Unité Vie Associative pour un montant de CHF 88'278.

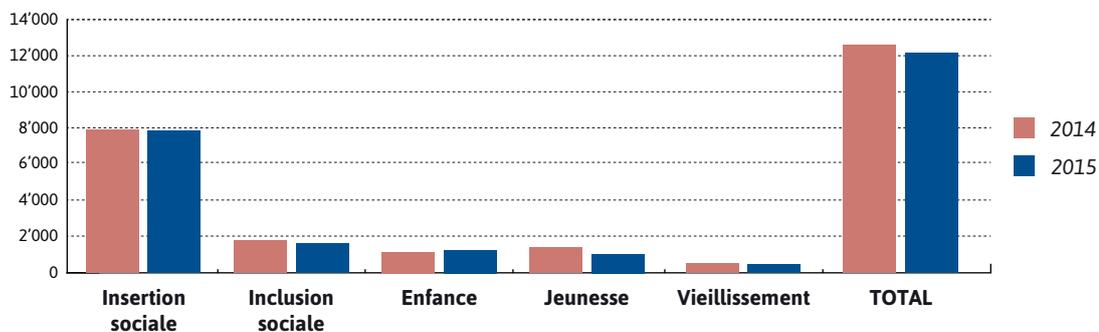
Vieillesse

Les actions en faveur des aîné-e-s développées par le Département de la cohésion sociale et de la solidarité sont complétées par le subventionnement de plusieurs associations œuvrant avec et pour les aîné-e-s. En effet, toujours avec la volonté d'être complémentaire, le Département engage un montant annuel de CHF 333'500 auprès de 14 associations recevant des subventions monétaires nominatives. 3 associations bénéficient de mise à disposition de locaux, représentant un montant annuel de CHF 55'767. 6 projets ont été soutenus pour un montant total de CHF 60'100. Ceux-ci proposent des actions tant dans le domaine des loisirs que de l'information, en passant par la formation.

En détails

	Insertion sociale	Inclusion sociale	Enfance	Jeunesse	Vieillessement	TOTAL
Nombre d'organismes subventionnés	34	9	17	6	14	80
Subventions monétaires nominatives (en milliers de CHF)	5'792	863	603	414	334	8'006
Nombre d'organismes au bénéfice d'une mise à disposition	24	16	10	10	3	63
Subventions non-monétaires (en milliers de CHF)	1'776	488	314	564	56	3'197
Nombre de projet soutenus	24	28	21	15	6	94
Subventions ponctuelles (en milliers de CHF)	287	225	311	88	60	972
Montant total (en milliers de CHF)	7'855	1'576	1'228	1'066	450	12'175

Comparaison 2014 – 2015 des subventions par champ d'actions



En regard de cette présentation et dans le cadre d'une comparaison avec l'année précédente, il est utile de préciser quelques éléments.

La diminution enregistrée pour les activités « Jeunesse » résulte d'un transfert interne et non d'un désengagement du Département.

Un accent particulier a été mis sur les projets ayant comme public cible les enfants.

POINTS FORTS EN 2015



Durant cette année, l'Unité Vie Associative a collaboré à l'élaboration de différents projets pilotes.

La politique de l'enfance

Dans le cadre de la politique de l'enfance, le Conseil administratif a pris plusieurs engagements en faveur de la promotion des droits de l'enfant, à savoir:

- le maintien et l'amélioration de la qualité de vie des enfants dans la ville;
- l'égalité, qui est une des clés de l'intégration de tous les enfants;
- la participation de tous les enfants à la vie de la Cité, qui implique qu'une information adéquate leur soit rendue accessible.

Chaque service de l'administration a été rencontré afin de lui donner la possibilité de s'exprimer sur la place de l'enfant dans ses missions quotidiennes. Un plan d'actions, approuvé par le Conseil administratif de la Ville de Genève, concrétise ces engagements et les met en œuvre par des actions concrètes.

Voici deux projets pilotes qui mettent en œuvre certains objectifs du plan d'actions.

Le regard des enfants sur le patrimoine bâti de leur ville

Le patrimoine bâti de la Municipalité constitue l'environnement visuel des enfants, mais également l'histoire de la Cité. La Ville de Genève souhaite déployer des initiatives visant à intéresser et sensibiliser les enfants de 6 à 12 ans à l'espace public et à son utilisation respectueuse. Il est en effet important d'offrir aux enfants l'opportunité de mieux appréhender le patrimoine urbain de leur ville, de se l'approprier, d'en imaginer le futur et par là d'en devenir une utilisatrice ou un utilisateur éclairé-e.

Afin de relever ce défi, un partenariat avec La Maison de l'architecture a été mis en place. Cette association a proposé un concept pédagogique et un accompagnement professionnel à des élèves inscrits au Groupement intercommunal des activités parascolaires (GIAP), durant plusieurs semaines. Ces différents ateliers ont conduit à la réalisation de plusieurs planches de dessins ou maquettes. L'objectif était de représenter et de matérialiser le regard des enfants sur le patrimoine urbain et culturel au moyen d'une bache de chantier imprimée et exposée sur la façade du Grand Théâtre pendant le chantier de rénovation.

Ce projet a été conduit en étroite collaboration avec le Département des constructions et de l'aménagement.

Le « coaching » familial

Le concept de soutien à la parentalité vise à améliorer le bien-être de l'enfant et des parents, ainsi qu'à offrir aux familles qui en expriment le besoin un appui face aux situations difficiles qu'elles rencontrent. Ce soutien s'adresse à tout le monde, mais peut devenir essentiel pour les familles fragiles, précaires ou exclues, et notamment les familles allophones. Le soutien à la parentalité est un facteur positif d'inclusion sociale des personnes en difficulté.

La Fondation Officielle de la Jeunesse (FOJ) a développé, en mars 2013, un dispositif complémentaire à l'action éducative proposée par le Service de protection des mineurs, à savoir l'action éducative en milieu ouvert (AEMO). Sur cette base, un dispositif d'action préventive en milieu familial (APMF) s'est développé. Le caractère innovant de l'APMF réside dans le fait qu'elle se situe hors du Service de protection des mineurs et repose sur la libre adhésion des familles, à qui une confidentialité totale est garantie. Le nombre d'heures et la fréquence des visites à domicile sont librement déterminés par la famille, qui peut, en tout temps, mettre un terme à l'accompagnement.

Les éducatrices et les éducateurs intervenant sont des professionnel-le-s expérimenté-e-s. Cette phase pilote se déroule dans les quartiers de la Servette et du Petit-Saconnex.



Source: Association Transports et Environnement

La politique de la jeunesse

« Projets à la pelle » : les idées des jeunes

Concept imaginé et développé durant le deuxième semestre 2015, cet appel à projets a pour objectif de valoriser l'engagement citoyen de la jeune génération et comme ambition de rendre l'administration et en particulier, l'Unité Vie Associative plus réactive et moderne, en cohésion avec les réalités des besoins du public jeune. Le budget permettant le financement des projets déposés dans le cadre de « Projets à la pelle » est compris dans les enveloppes de subventions ponctuelles. Les documents administratifs ont été adaptés pour permettre une plus grande compréhension à leur lecture et permettre ainsi aux non-initié-e-s de déposer un projet. Il est essentiel de souligner que cet appel à projets est soumis au Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21195).

Une commission d'attribution a été mise sur pied, tant axée sur la jeunesse que sur la gestion de projets, dans laquelle plusieurs services et la société civile étaient représentés. Le partenariat avec la société civile était assumé par l'intermédiaire du Groupement des associations de Jeunesse (GLAJ). Cette association fait partie de la commission d'attribution afin de représenter le public ciblé et d'amener son expertise. Près d'une vingtaine de dossiers ont été déposés et analysés. 8 ont été retenus et financés, en totalité ou en partie. Ces projets proposent des activités dans différents champs et les montants octroyés oscillent entre CHF 530 et CHF 10'000. Une liste détaillée des projets soutenus est présentée en annexe.

La politique de la vieillesse

Le 16 juin 2015, le Conseil administratif a adopté la politique de la vieillesse et validé 7 objectifs prioritaires. L'axe de la mobilité y est présenté et en particulier, l'encouragement et l'amélioration de la mobilité des personnes âgées.

Être et rester mobile

L'Association Transports et Environnement (ATE) propose des formations sous la forme de cours intitulés « Être et rester mobile ». Ceux-ci sont délivrés en partenariat avec les CFF, les TPG, la police cantonale et la police de proximité. 20 participant-e-s assistent ainsi dans une salle située au centre de la gare Cornavin à une demi-journée de formation qui permet aux seniors de se sentir plus à l'aise avec les moyens de transports.

Véritables moments d'échanges et de prévention, ces cours rencontrent un franc succès. L'évaluation effectuée est très positive et démontre l'adéquation de ce projet avec les besoins spécifiques de ce public.

Par ailleurs, l'Unité Vie Associative a participé à :

- l'élaboration de la directive d'application du Règlement régissant les conditions d'octroi des subventions municipales (LC 21195);
- la conceptualisation de fiches supports « Comptabilité » pour les associations subventionnées.

Elle a soutenu :

- 80 associations par le biais de subventions nominatives monétaires;
- 63 associations par le biais de subventions nominatives non monétaires;
- 240 dossiers, dont 94 projets par le biais de subventions ponctuelles.

Elle a organisé :

- deux séminaires d'informations au sujet des nouvelles exigences en matière de contrôle interne (LC 21195), en collaboration avec le Département des finances et du logement;
- des rencontres avec 64 associations bénéficiant d'une subvention nominative, dans leurs locaux;
- une demi-journée de formation.



Réfléchir différemment

La Fondation Philiat est une fondation à but non lucratif, qui a pour but de promouvoir la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) et de la mettre en pratique. Par l'animation d'un réseau, par le biais d'activités de conseil et de formation, Philiat joue un rôle de catalyseur et de fédérateur, au service tant des entreprises que des entités (associations, organismes publics, etc.) et des individus concernés par la RSE.

Le Département a construit un partenariat innovant avec cette fondation. Une réflexion commune a conduit à la mise sur pied d'un nouveau format des formations proposées aux organismes subventionnés. Le 11 novembre 2015, s'est tenue la première édition de cette demi-journée de formation. Celle-ci portait sur le thème du partenariat. Le caractère innovant de cette proposition réside dans le fait que des représentant-e-s de différents milieux économiques privés (entreprises et fondations donatrices), du domaine public et des associations étaient présents pour partager leurs expériences et leurs expertises. Grâce à des « speed-meeting » et des moments d'échanges, les associations ont pu se rencontrer et échanger sur leurs réalités.

De plus, toutes les associations présentes ont été conviées à la Plateforme HUMAGORA qui avait lieu le soir même, leur permettant ainsi de développer leurs réseaux. L'évaluation de cette demi-journée est très satisfaisante. Les participant-e-s ont jugé pertinent ce nouveau format, collectif et diversifié.

Le Département a été à l'avant-garde, en effet, c'était la première fois qu'une collectivité publique faisait appel à l'expertise de Philiat dans le domaine des partenariats afin de développer une formation, ayant pour but d'accompagner les organisations dans leurs processus de diversification des sources de financement.

PERSPECTIVES

Les associations jouent un rôle majeur dans l'implication des citoyen-ne-s dans la vie de la Cité. Elles sont un pilier de la vie démocratique et bien souvent le lieu d'innovations qui font avancer une société. Elles sont aussi le lieu de l'expérience partagée et de la solidarité qui sont des composantes essentielles du lien social. Elles créent ainsi de nombreuses richesses, autres que financières mais qui sont indispensables au maintien de la qualité de vie de toutes et tous.

L'association est un lieu où chacune et chacun peut faire valoir son désir de contribuer ou sa volonté d'engagement au bénéfice de la collectivité.

Dans un contexte où l'incertitude prédomine, il est nécessaire d'inventer des solutions nouvelles, de réfléchir et de travailler ensemble afin de préserver les valeurs qui fondent notre démocratie et de faire en sorte que chacune et chacun trouve et ait un rôle à jouer.

Les pouvoirs publics ne peuvent et ne doivent pas tout faire. La prise en compte du regard que posent les citoyen-ne-s sur les défis qui s'offrent à la collectivité ou des expériences qui sont les leurs au quotidien, est très importante pour construire des politiques publiques et offrir des prestations qui répondent véritablement aux besoins de la population dans son ensemble.

Les compétences des différents acteurs sont complémentaires et doivent être vues comme telles. Les pouvoirs publics peuvent, de par leur positionnement, amener une certaine cohérence dans l'organisation des dispositifs et la délivrance des prestations. Les associations sont au contact de la population et, conscientes de ses attentes et besoins, peuvent offrir la prestation adéquate ou jouer le rôle d'alerte auprès des pouvoirs publics pour inciter ceux-ci à initier une politique pertinente.

Dans un monde qui se complexifie, où les ressources diminuent, où la disponibilité des un-e-s et des autres est restreinte de par les obligations notamment professionnelles, où tout s'accélère, où les réseaux virtuels occupent une place importante, il est plus que jamais indispensable que le secteur associatif soit valorisé et considéré comme incontournable dans la construction et le devenir de la société. Il est tout aussi nécessaire que les associations mutualisent leurs ressources et construisent quotidiennement leur complémentarité.

ANNEXE : RÉPARTITION DES SUBVENTIONS PAR CHAMP D' ACTIONS

Insertion sociale

Subventions nominatives monétaires	Montants attribués
Soc. Coop. Armée du Salut - Accueil de Nuit	555'000
Association 360	86'700
Association de Lutte contre les injustices sociales et la précarité	30'000
Association Aspasia	470'200
Association Café Cornavin	91'433
Association Camarada	52'800
Association Carrefour-Rue	352'800
Association Centre de Contact Suisses-Immigrés	181'400
Association Centre F-Information	165'000
Association Club en fauteuil roulant	99'400
Association Collectif de soutien aux sans-papiers de Genève	51'500
Association de Défense des Chômeur-se-s	150'000
Association Espace Solidaire Pâquis	50'000
Association genevoise des Malentendant-e-s	27'800
Association Insieme	74'200
Association La Carte Blanche	15'000
Association La Coulou	139'200
Association Le Caré	316'300
Association Le Racard	476'800
Association Le Trialogue	214'900
Association Les Colis du Cœur	20'600
Association Lestime	128'900
Association Lire et Ecrire	25'000
Association Partage Partenariat Alimentaire Genevois	323'200
Association pour le Bateau Genève	277'700
Association Université Ouvrière de Genève	240'400
Association Université Populaire Albanaise	67'000
Association Université Populaire de Genève	150'000
Association Voie F	90'000
Fédération genevoise des associations LGBT	25'000
Fédération Maison Kultura	45'000
Fondation Au Cœur des Grottes	500'800
Fondation Suisse du Service Social International	30'000
Fondation Trajets	268'534
Total	5'792'567

Subventions nominatives et ponctuelles non monétaires	Montants attribués
Al-Anon Groupes Familiaux	11'200
Association 360	22'664
Association Aspasia	13'596
Association Autrement-Aujourd'hui	11'447
Association Carrefour-Rue	129'636
Association de Défense des Chômeur-se-s	24'962.35
Association de l'Orangerie	54'857
Association Insieme	502'360
Association des Journées du Cœur	6'776
Association La Carte Blanche	46'044
Association Le Trialogue	33'844
Association L'Expérience	16'104
Association Première ligne	63'688
Association Solidarité Femmes	120'332
Association T-Interactions	147'257
Association Vires	70'028
Centre Social Protestant	67'392
Croix-Rouge genevoise	51'813
Fondation Au Cœur des Grottes	158'940
Fondation Suisse du Service Social International	4'460
Fondation Trajets	73'872
Groupe Alcoologiques Anonymes	24'366
Groupe sida Genève	45'000
Procap Genève	74'924
Total	1'775'562

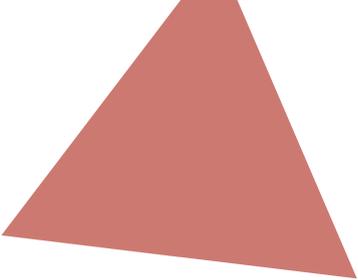
Subventions ponctuelles monétaires	Montants attribués
Association 360	10'000
Association AMIC	2'000
Association Aspasia	1'500
Association Carrefour-Rue	80'000
Association Carrefour-Rue	3'500
Association Collectif 17 octobre	3'000
Association Dialogai	35'000
Association Dire pour Voir	3'000
Association Espace solidaire Pâquis	2'000
Association F-Information	21'342
Association La Coulou	2'000
Association Le Gai Savoir	5'000
Association le Racard	10'000
Association le Samedi du Partage	15'000
Association les Colis du Cœur	2'000
Association pour la promotion des droits humains - APDH	1'000
Association pour la promotion des droits humains - APDH	40'000
Association pour le Bateau Genève	2'000
Association Voie F	5'000
Centre de la Roseraie	2'000
Collectif d'associations pour l'Action Sociale - CAPAS	3'500
Entraide Protestante Suisse - EPER	15'000
Fédération genevoise des associations LGBT	10'000
Fondation Suisse du Service Social International	3'000
Fondation Suisse du Service Social International	10'000
La Thune du Cœur	465
Total	287'307

Inclusion sociale

Subventions nominatives monétaires	Montants attribués
Association Centre Genevois du Volontariat	96'200
Association Ciné Transat	100'000
Association des Unions Chrétiennes de Genève	252'500
Association des usagères et usagers des Bains des Pâquis	245'000
Association ICVolontaires-Suisse	12'400
Association Villa Dutoit	87'600
Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active - CEMEA	4'600
Festival Black Movie	15'000
Forum démocratie participative	50'000
Total	863'300

Subventions nominatives et ponctuelles non monétaires	Montants attribués
Association Action Civique intempesive	43'800
Association Biopop	12'144
Association des Musicien-ne-s des Cent Villages	8'584
Association des usagères et usagers des Bains des Pâquis	105'000
Association Groupement Expérimental TV	10'048
Association des Habitant-e-s 95F Avenue d'Aire	4'573
Association ICVolontaires-Suisse	22'664
Association La Teuf	1'116
Association Lieux de rencontre et de culture	18'000
Association Lo'13To	22'360
Association Villa Dutoit	161'832
Association Zanco	14'280
Fédération ICVolontaires	6'576
Fogolar Furlan di Ginevra	8'097
Fondation Pro Patria - Section Genève	6'593
S.A.I.G (Soc.des ass. Italiennes de GE)	42'308
Total	487'975

Subventions ponctuelles monétaires	Montants attribués
Association 750 ^{ème} anniversaire du Petit-Saconnex	5'000
Association Acqua-Diving	5'000
Association Alternatiba Léman	10'000
Association Baz'art de Saint-Gervais	3'400
Association Centre Genevois du Volontariat	1'200
Association Champel s'Eveille	5'000
Association Collectif Beaulieu	3'000
Association contre les arcades bloquées - ACAB	1'000
Association des usagères et usagers des Bains des Pâquis	50'000
Association Esprit Nomade	5'000
Association FTA	5'000
Association Geis & Dorf	1'250
Association Genève Bénévolat	42'000
Association Habitant-e-s du Petit Saconnex	3'000
Association La Teuf	3'000
Association Label-Vie	5'000
Association Le Collectif nocturne	2'000
Association Les Artichauts	5'000
Association Les Artichauts	5'000
Association Oiseau à ressort	2'000
Association pour la Reconversion des Vernets	22'000
Association Pour Y Croire Encore	5'000
Association S5	3'000
Association Sasfera	3'000
Association Tako	6'000
Association Vie-Déo et Débats	4'000
Fondation Philias	5'000
Plateforme interreligieuse de Genève	5'000
S.A.I.G (Soc.des ass. Italiennes de GE)	10'000
Total	224'850

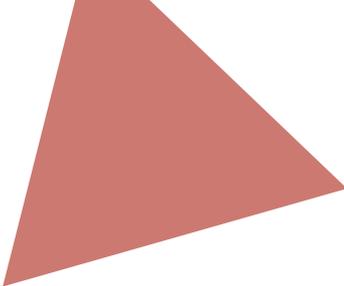


Enfance

Subventions nominatives monétaires	Montants attribués
Association Caritas-Jeunesse	41'800
Association Centre Protestant de Vacances	175'300
Association Cheetah-Baby Plage	10'300
Association du Scoutisme Genevois	83'500
Association Ecole des Parents	65'000
Association Fourchette verte	10'300
Association Genevoise pour vacances familiales	3'100
Association La Bataille des livres	10'300
Association Paidos	41'200
Association Vacances Nouvelles	46'400
Centre de consultation & traitement d'abus sexuels - CTAS	10'300
Fédération catholique des colonies de vacances de Genève	4'100
Fédération des colonies de vacances du canton de Genève	4'100
Fédération protestante des colonies de vacances	4'100
Fondation Pro Juventute	17'500
Group. gen. ass. parents d'élève - GAPP	25'800
Mouvement Populaire des Familles	50'000
Total	603'100

Subventions nominatives et ponctuelles non monétaires	Montants attribués
Association la Bulle d'Air	53'944
Association Maison de Naissance la Roseraie	48'000
Association Paidos	114'515
Association suisse des Amis du Dr Janusz Korczak	20'652
Association Vacances Nouvelles	29'171
Fédération des colonies de vacances du canton de Genève	2'939
Group. gen. ass. parents d'élève - GAPP	18'091
Mouvement Populaire des Familles	19'934
SMP-La Source Bleue	6'543
Total	313'789

Subventions ponctuelles monétaires	Montants attribués
Action Innocence	2'000
Association Espace Adoption	5'215
Association Espace Adoption	2'300
Association 60*60	15'000
Association Centre Protestant de Vacances	1'500
Association Cinématou	21'500
Association Coordination des enfants de la Jonction	600
Association Ecole des Parents	5'000
Association Escapade familiale	3'000
Association Europe-Charmillles	8'000
Association Europe-Charmillles	4'000
Association Genève Basket Club Pâquis	4'000
Association Gliss'en Ville	5'000
Association le Chalet Suisse	20'000
Association Pré en Bulle	72'480
Festival Black Movie	8'000
Fondation Officielle de la Jeunesse	70'000
Fondation Pro Juventute	-14'130
LEPA Ligue des enseignant-e-s et parents albanais-e-s GE	5'000
Maison de la Créativité	30'000
Maison de l'architecture	18'000
Pro Natura	15'000
WWF - Panda Club	10'000
Total	311'465



Jeunesse

Subventions nominatives monétaires	Montants attribués
Association Atelier X	20'600
Association BAB-VIA	321'500
Association Codap	10'000
Fondation pour l'avenir	10'300
Groupe de Liaison des associations de Jeunesse - GLAJ	41'200
Mouvement Jeunesse Suisse Romande - MJSR	10'300
Total	413'900

Subventions nominatives et ponctuelles non monétaires	Montants attribués
Association Atelier X	57'380
Association Bureau Culturel	31'504
Association Pulp 68	40'132
Association Salamandra	19'328
Fondation Officielle de la Jeunesse	343'068
Groupe de Liaison des associations de Jeunesse - GLAJ	18'177
Groupe Scout d'intervention en cas de catastrophe	5'451
Groupe Scout Tanganyika, St-Martin-St-Pierre	5'228
Mouvement Jeunesse Suisse Romande - MJSR	34'598
Parlement des Jeunes genevois	8'892
Total	563'758

Subventions ponctuelles monétaires	Montants attribués
Animation Jeunesse de l'Eglise de Genève*	530
Association AIESEC*	1'300
Association Akwaba	5'000
Association Art'O'Danse	5'000
Association Codap*	5'000
Association Dream's Factory*	5'533
Association Geneva E-sport*	7'000
Association Le Bus Magique	5'000
Association Liaisons urbaines	1'000
Association Original Street Juice*	3'125
Association Pavillon Cayla	20'000
Association Step into action*	10'000
Association Stop Suicide	5'000
Association Urban Zone Colors*	5'000
Groupe de Liaison des associations de Jeunesse - GLAJ	9'790
Total	88'278

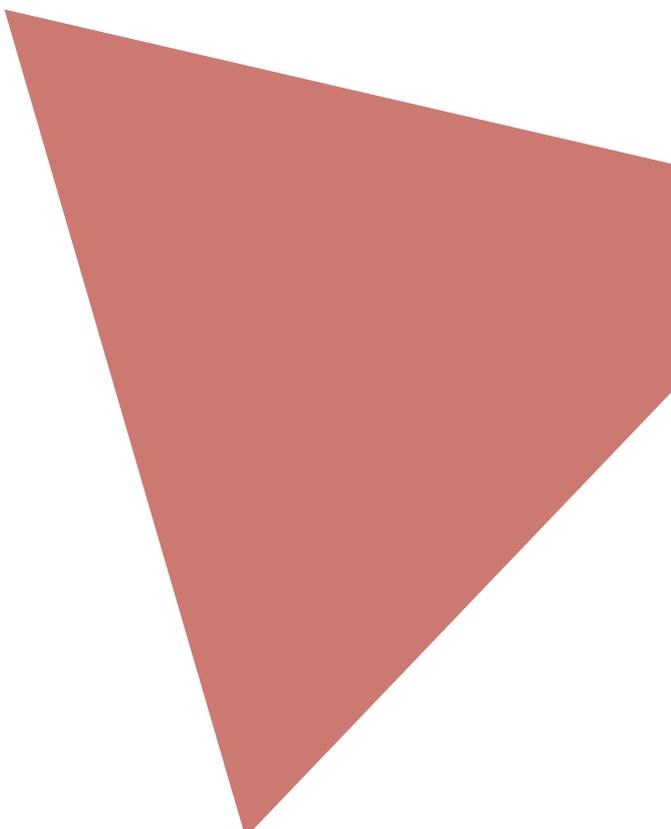
* Ces associations ont participé à «Projets à la pelle» et ont reçu un financement pour financer, en totalité ou en partie, les projets proposés. L'association Dream's Factory a reçu CHF 1'000 en subvention ponctuelle.

Vieillessement

Subventions nominatives monétaires	Montants attribués
Association Conseil des Ancien-ne-s	12'000
Association Lecture et Compagnie	10'300
Association Mouvement des aîné-e-s Genève	50'000
Association de défense et de détente de tous les retraité-e-s – AVIVO	159'800
Association club des aîné-e-s les Pâquisards	-1'400
Association des seniors Au fil du Rhône	1'400
Club des seniors de Champel	1'400
Association club des aîné-e-s l'Oasis	1'400
Association club des aîné-e-s des Asters	1'400
Association le 3 ^{ème} Optimiste	1'400
Association des seniors Plainpa-Vivant	1'400
Fédération genevoise des clubs d'aîné-e-s & Association de seniors	11'000
Association Gymnastique Seniors Genève	8'400
Plateforme des Associations d'Aîné-e-s de Genève	75'000
Total	333'500

Subventions nominatives et ponctuelles non monétaires	Montants attribués
Association Conseil des Ancien-ne-s	9'540
Association Mouvement des aîné-e-s Genève	33'192
Association Gymnastique Seniors Genève	13'035
Total	55'767

Subventions ponctuelles monétaires	Montants attribués
Association Dance with me	5'000
Association le 3 ^{ème} Optimiste	36'400
ATE	7'200
Fédération genevoise d'échecs	2'000
Fondation pour la formation des aînées et aînés de Genève - FAAG	5'000
Fondation pour la formation des aînées et aînés de Genève - FAAG	3'000
Plateforme des Associations d'Aîné-e-s de Genève	1'500
Total	60'100



Impressum

Rédaction et coordination

Département de la cohésion sociale et de la solidarité

Renseignements

Unité Vie Associative
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 4
1204 Genève
022 418 49 16

Illustrations

Ville de Genève (sauf pages 13, 16 et 17)

Réalisation

LUNIC SA

Impression

Centrale municipale d'achat et d'impression
Mai 2016